



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R24-2024-010

PUBLIÉ LE 15 JANVIER 2024

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /**

R24-2024-01-12-00002 - ARRETE 2024-DOS-UAPB-0002 portant renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur du Centre d'Installation du Rein Artificiel à Domicile (CIRAD) BLOIS (5 pages) Page 3

## **Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire - délégation départementale /**

R24-2023-11-28-00008 - Arrêté modificatif de la composition du CTS Indre - 2023-DD36-0041-SPE du 28/11/2023 (9 pages) Page 9

## **Ministère de la santé et de la prévention Ministère délégué auprès du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics /**

R24-2024-01-09-00005 - CARSAT CVDL Arrêté modificatif du 9 janvier 2024 version RAA-1 (2 pages) Page 19

R24-2024-01-09-00004 - CD 37 Arrêté modificatif du 9 janvier 2024 version RAA (2 pages) Page 22

R24-2024-01-09-00003 - CD 45 Arrêté modificatif du 5 janvier 2024 version RAA-1 (2 pages) Page 25

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2024-01-12-00002

ARRETE 2024-DOS-UAPB-0002 portant  
renouvellement de l'autorisation de la pharmacie  
à usage intérieur du Centre d'Installation du Rein  
Artificiel à Domicile (CIRAD) BLOIS

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE 2024-DOS-UAPB-0002

Portant renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur  
du Centre d'Installation du Rein Artificiel à Domicile (CIRAD) BLOIS

La Directrice Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

**VU** le code de la santé publique, 5<sup>ème</sup> partie, livre I, titre 2, chapitre VI sur les pharmacies à usage intérieur ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté ministériel du 22 juin 2001 relatif aux Bonnes Pratiques de Pharmacie Hospitalière ;

**VU** la décision de la directrice générale de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé du 21 juillet 2023 relative aux Bonnes Pratiques de Préparation ;

**VU** la décision n°2023-DG-DS-0006 du 15 novembre 2023 de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature ;

**VU** l'arrêté 2023-DOS-088 de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire en date du 2 octobre 2023 portant confirmation, suite à cession au profit de la S.A.S B. BRAUN AVITUM France des autorisations d'activités de soins d'insuffisance rénale chronique initialement détenues par le Centre d'Installation du Rein Artificiel à Domicile de Blois (CIRAD) ;

**VU** la demande réceptionnée le 20 novembre 2023 complétée le 27 novembre 2023 présentée par le Directeur Régional représentant légal du Centre d'Installation du Rein Artificiel à Domicile (CIRAD) BLOIS sollicitant le renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur de son établissement, conformément à l'article 4 du décret n° 2019-489 du 21 mai 2019 modifié relatif aux pharmacies à usage intérieur ;

**CONSIDERANT** que la demande concerne une modification non substantielle de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur ;

**CONSIDERANT** l'instruction de la demande réalisée par un pharmacien inspecteur de santé publique de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire finalisée le 08 janvier 2024 ;

**CONSIDERANT** que, selon les éléments de l'instruction du dossier, la pharmacie à usage intérieur disposera des moyens en locaux, personnel, équipements et système d'informations adaptés à ses missions et activités ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Le CIRAD BLOIS (N° FINESS ET 410007553) sis Mail Pierre Charlot à BLOIS et géré par la S.A.S. B. BRAUN AVITUM FRANCE (N° FINESS EJ 920040862) – 26 rue Armengaud – 92210 SAINT CLOUD dispose d'une pharmacie à usage intérieur située sur le site du Centre Hospitalier de BLOIS - Mail Pierre Charlot – 41000 BLOIS.

**ARTICLE 2** : Les sites d'implantation des locaux et les sites d'implantation des établissements, services et organismes desservis par la pharmacie à usage intérieur du CIRAD de BLOIS figurent dans l'annexe 1 du présent.

**ARTICLE 3** : Les missions assurées par la pharmacie à usage intérieur du CIRAD BLOIS figurent en annexe 2 du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : La gérance de la pharmacie à usage intérieur est assurée par un pharmacien exerçant à raison de 5 demi-journées hebdomadaires.

**ARTICLE 5** : A l'exception des modifications substantielles qui font l'objet d'une nouvelle autorisation, la modification des éléments figurant dans la présente autorisation fait l'objet d'une déclaration préalable.

**ARTICLE 6** : L'arrêté 2012-SPE-0051 en date du 19 juillet 2012 de l'agence régionale de santé du Centre portant transfert de la pharmacie à usage intérieur du Centre d'Installation du Rein Artificiel à Domicile (CIRAD) à Blois est abrogé.

**ARTICLE 7** : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai légal de deux mois à compter de sa notification à la société demanderesse ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture :

- soit d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- soit d'un recours hiérarchique conformément aux dispositions de l'article L. 6122-10-1 du code de la santé publique auprès du Ministre de la Santé et de la Prévention - 14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP ;
- soit d'un recours contentieux selon toutes voies de procédure, en saisissant le tribunal administratif - 28, rue de la Bretonnerie - 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Le recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général Adjoint de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et sera notifié à l'établissement sanitaire.

Fait à Orléans, le 12 janvier 2024  
La directrice générale  
Signé : Clara de BORT

## ARRETE 2024-DOS-UAPB-0002

### Annexe 1 – Liste des sites d’implantation des établissements desservis par la PUI du CIRAD BLOIS (41)

LE OU LES SITES D’IMPLANTATION DES LOCAUX DE LA PHARMACIE					
1	CIRAD BLOIS (site CH de BLOIS)	Mail Pierre Charlot	41000	BLOIS	Finess ET 410007553

LES SITES D’IMPLANTATION DES ETABLISSEMENTS, SERVICES OU ORGANISMES DESSERVIS PAR LA PHARMACIE					
<b>pour son propre compte Finess EJ 920040862</b>					
1	CIRAD BLOIS (site CH de BLOIS)	Mail Pierre Charlot	41000	BLOIS	Finess ET 410007553
2	CIRAD CHEMERY	Les Trodoux	41700	CHEMERY	Finess ET 410005011
3	CIRAD VENDOME	98 rue Poterie	41100	VENDOME	Finess ET 410005953

## ARRETE 2024-DOS-UAPB-0002

### Annexe 2 – Les Missions assurées par la PUI du CIRAD BLOIS (41)

Réf de la mission	Nature de la mission	PUI bénéficiaire	Etablissement bénéficiaire sans PUI	Durée de la mission	Date d'échéance de la mission	Date de cessation de la mission
1° de l'art. L.5126-1 CSP	Assurer la gestion, l'approvisionnement, la vérification des dispositifs de sécurité, la préparation, le contrôle, la détention, l'évaluation et la dispensation des médicaments, produits ou objets mentionnés à l'article L. 4211-1, des dispositifs médicaux stériles et des médicaments expérimentaux ou auxiliaires définis à l'article L. 5121-1-1 et en assurer la qualité	Mission assurée pour son propre compte	-	-	-	-
2° de l'art. L.5126-1 CSP	Mener toute action de pharmacie clinique, à savoir contribuer à la sécurisation, à la pertinence et à l'efficacité du recours aux produits de santé mentionnés au 1° et concourir à la qualité des soins, en collaboration avec les autres membres de l'équipe de soins mentionnée à l'article L.1110-12, et en y associant le patient	Mission assurée pour son propre compte	-	-	-	-
3° de l'art. L.5126-1 CSP	Entreprendre toute action d'information aux patients et aux professionnels de santé sur les produits de santé mentionnés au 1°, ainsi que toute action de promotion et d'évaluation de leur bon usage, et concourir à la pharmacovigilance, à la matériovigilance, et à la politique du médicament et des dispositifs médicaux stériles mentionnée à l'article L.6111-2	Mission assurée pour son propre compte	-	-	-	-



Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire -  
délégation départementale

R24-2023-11-28-00008

Arrêté modificatif de la composition du CTS  
Indre - 2023-DD36-0041-SPE du 28/11/2023

**ARRETE**

modifiant et abrogeant l'arrêté n° 2021-DD36-0026-SPE  
relatif à la composition du conseil territorial de santé de l'Indre

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**VU** le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10 et L. 1434-11 ;

**VU** la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

**VU** le décret du 07 juin 2023 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire - Madame Clara de BORT ;

**VU** le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

**VU** l'arrêté du 03 Août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

**VU** les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé ;

**VU** l'instruction n° SG/Pôle ARS Santé/2021/79 du 7 avril 2021, membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique,

**VU** la décision n° 2023-DG-DS36-0004 du 09 novembre 2023 portant délégation de signature à la Directrice départementale de l'Agence régionale de santé de l'Indre ;

**CONSIDERANT** les dispositions de l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 selon lesquelles « le conseil territorial de santé est composé

de trente-quatre membres au moins et de cinquante membres au plus » (...), répartis au sein de 5 collèges ;

**CONSIDERANT** les désignations complémentaires intervenues depuis le 21 décembre 2021 ;

### **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les dispositions de l'arrêté n° 2022-DD36-0005-SPE du 14/02/2022 sont abrogées.

**ARTICLE 2** : La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

**ARTICLE 3** : Le 1<sup>er</sup> collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 :

#### **✚ Au plus six représentants des établissements de santé**

##### **➤ Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Evelyne POUPET Directrice du Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc	Marc KUGELSTADT Directeur du Centre Hospitalier d'Issoudun
Christine POINTET Directrice du Centre Hospitalier de Buzançais et Chatillon/Indre	Philippe POUSSIER Directeur général du Centre Départemental Gériatrique de l'Indre
Céline BOILEVE Directrice de la Clinique Saint-François à Châteauroux	Martine GRUET Directrice de la Clinique du Haut Cluzeau Chasseneuil

- **Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Docteur Gilbert MEKONDJI Président de CME du Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc	Docteur Jean-Luc MARSZALEK Président de la CME du Centre Hospitalier de La Châtre
En cours de désignation	Docteur Saïd TAYAA Président de la CME du Centre Départemental Gériatrique de l'Indre
Docteur Guillaume DEEST Président de la CME de la Clinique Saint-François	En cours de désignation

- ✚ **Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Patrick SIMONET Directeur EAM ALGIRA	Bruno CAMPEOTTO Directeur le Hameau des Gâtines AEHM
Alexis RIBEREAU Directeur EHPAD Saint-Joseph à Ecueillé	François RAFFAULT Directeur EHPAD La Roche Bellusson à Mérigny
Hervé STIPETIC Directeur d'établissements et de services Association Addictions France ANPAA	Jean-Luc MERCIER Directeur adjoint EHPAD La Vaquine à Chaillac
Claudine GUILLEBAUD Administratrice ADPEP 36	Ludovic DUTOUR Directeur général - PEP 36
Valérie LIMOUSIN Directrice des activités médico-sociales institutionnelles autisme AIDAPHI	Corinne PAYAN Directrice EHPAD Les Jardins d'Automne à Badecon-Le-Pin

- ✚ **Au plus trois représentants des organismes oeuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Marie RETY Directrice de Solidarité Accueil	Mylène COULANGE Cheffe de service Solidarité Accueil
Annabelle WATELIER Responsable territoriale et Chargée de mission FRAPS IREPS Antenne 36	Anne RUFFET Animatrice de Contrat Local de Santé PNR de la Brenne
Pascale DROCHON Prévention nutrition DIAPASON	Sandrine TOKER Présidente Association EKR France

- ✚ **Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux**

➤ **Au plus trois médecins**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Docteur Jean-Paul DA SILVA URPS Médecins Libéraux	En cours de désignation
Docteur Delphine RUBE URPS Médecins Libéraux	En cours de désignation
Docteur Zaher SOOLTANGOS URPS Médecins Libéraux	Dominique PELLERIN URPS Pharmaciens

➤ **Au plus trois représentants des autres professionnels de santé**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
WITTEVRONGEL Jocelyne URPS Pharmaciens	Mélanie GALLOIS URPS Orthophonistes
Hélène LOPIN URPS Infirmiers Libéraux	Sonia GANGNEUX URPS Infirmiers Libéraux
Frédérique LHEUREUX-SILVAULT CDOMK36	Capucine MASSAY-GIROUARD CDOMK 36

✚ **Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :**

- des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé
- des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
- des communautés psychiatriques de territoire

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Docteur Didier LYON Représentant des Maisons de Santé	Docteur Sylvaine LELIBOUX Présidente CPTS Boischaud Nord Vice-présidente de l'InterCPTS 36
Charline DENIBEAU Infirmière coordinatrice EMG Eure-Indre	Sandrine LUX Coordinatrice des soins et prestations hôtelières du CDGI
Docteur Laurence PHILIPPE Co-Présidente de la CPTS de Châteauroux and Co	Marine COUSSET Coordinatrice CPTS Châteauroux and Co Boischaud Nord et Boischaud Sud et Inter-CPTS
Christophe RUIZ Co-Président de la CPTS Boischaud Sud	Arnaud DAGUET Co-Président de la CPTS Châteauroux and Co
Delphine DIF-THIERY Directrice APPUI SANTE BERRY - DAC 36	Alice DESBOUIGES Administratrice APPUI SANTE BERRY - DAC 36

✚ **Au plus un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Docteur Elhadi ADRAR Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc	Mélessandre LEICHTNAM Directrice HAD Vierzon

✚ **Au plus un représentant de l'ordre des médecins**

Titulaire	Suppléant
Docteur Hervé MIGNOT Conseiller Titulaire du CDOM 36	Docteur Thierry KELLER Président du CDOM 36

**ARTICLE 4** : Le 2<sup>ème</sup> collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10 :

✚ **Au plus six représentants des usagers des associations agréées**

Titulaires	Suppléants
En cours de désignation	Marie-Françoise FEIGNON Membre du Bureau Fédération Familles Rurales de l'Indre
Hubert JOUOT Président de l'UDAF 36	En cours de désignation
Eric VAN-DER-VOORT Représentant départemental de l'Indre APF France Handicap	Hervé LECERF Représentant des usagers APF France Handicap
Philippe SCHNEIDER Représentant de la Ligue Contre le Cancer	En cours de désignation
Denise ROSA-ARSENE Déléguée Départementale UNAFAM	Patricia DANGUY UNAFAM

✚ **Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées**

Titulaires	Suppléants
Claudette BRIALIX Bien Vieillir Ensemble 36 Représentante du CDCA	Philippe ALTAZIN Président APAJH 36
Michelle SELLERON Conseillère Départementale Représentante du CDCA	Philippe COTTIN AFTC Centre
Christine FOULATIER AFM Téléthon	Danielle EBRAS Association 55 et Plus

Odette RENAUD-INCLAN Fédération ADMR	En cours de désignation
---	-------------------------

**ARTICLE 5** : Le 3ème collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7 :

**✚ Au plus un conseiller régional**

Titulaire	Suppléant
Mathilde FOUCHET Conseillère Régionale Centre val de Loire	Aymeric COMPAIN Conseiller Régional Centre Val de Loire

**✚ Au plus un représentant des conseils départementaux**

Titulaires	Suppléants
Frédérique MERIAUDEAU Conseillère départementale	Jean-Yves HUGON Conseiller Départemental

**✚ Un représentant de la protection maternelle et infantile**

Titulaires	Suppléants
Françoise Le MONNIER de GOUVILLE Directeur DPDS	Dominique ZILLIOX Infirmière-coordinatrice Maison de la Solidarité – Châteauroux

**✚ Au plus deux représentants des communautés de communes**

Titulaires	Suppléants
Gil AVEROUS Maire de Châteauroux-Métropole	Alexis ROUSSEAU-JOUHENNET Maire de Levroux
Daniel BOUTON Conseiller municipal Communauté de Communes du Pays d'Issoudun	Annick MOURET 1 <sup>ère</sup> adjointe à la Mairie d'Argenton-sur-Creuse



✚ **Au plus deux représentants des communes désignés par l'association des maires de France**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Philippe SIMONET Maire adjoint à la mairie de Châteauroux-Métropole	Patrick JUDALET Maire de La Châtre
Claude DOUCET Maire de Valençay	Régis BLANCHET Maire de Buzançais

**ARTICLE 6** : Le 4ème collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3 :

✚ **Au plus un représentant de l'Etat dans le département**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Nadine CHAIB Secrétaire générale Préfecture de l'Indre	Emmanuelle DRIEU-LEMOINE Sous-Préfète Sous-Préfecture du Blanc

✚ **Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Serge DULAURENT Membre titulaire du Conseil de la CPAM de l'Indre	Alice KICHENIN Membre titulaire du Conseil de la CPAM de l'Indre
Josselin PIBOULEAU Directeur CPAM 36	Denis CHARASSON MSA Berry-Touraine

**ARTICLE 7** : Le 5ème collège est composé de deux personnalités qualifiées :

<b>Titulaires</b>
Mélina LACOSTE-LAMOUREUX Mutualité Française Centre
Marcel HARTMANN Président - URIOPSS Centre-Val de Loire, Vice-Président de l'ANECAMSP

**ARTICLE 8** : L'Association des parlementaires en tant que « Membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code la santé publique » :

Nadine BELLUROT Sénatrice de l'Indre
Frédérique GERBAUD Sénatrice de l'Indre
Nicolas FORISSIER Député de l'Indre
François JOLIVET Député de l'Indre

**ARTICLE 9** : La composition du bureau sera définie lors de la séance d'installation du Conseil Territorial de Santé.

**ARTICLE 10** : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté pourra faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 22 rue de la Bretonnerie - 45000 Orléans.

**ARTICLE 11** : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire, ainsi qu'à celui du département de l'Indre.

Fait à Châteauroux, le 28 novembre 2023  
La Directrice départementale de l'Indre  
Singé : Elsa LIVONNET

Arrêté n° 2023-DD36-0041-SPE enregistré le 15 janvier 2024

Ministère de la santé et de la prévention  
Ministère délégué auprès du ministère de  
l'économie, des finances et de la souveraineté  
industrielle et numérique, chargé des comptes  
publics

R24-2024-01-09-00005

CARSAT CVDL Arrêté modificatif du 9 janvier  
2024 version RAA-1

**ARRÊTÉ**

modificatif du 9 janvier 2024 – ADP CA CARSAT CVDL – portant  
modification des membres du Conseil d'Administration de la Caisse  
d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Centre-Val de Loire

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre du travail, du  
plein emploi et de l'insertion,

**VU** le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2, R. 121-5 à  
R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

**VU** les arrêtés des 24 mars et 9 juin 2022 – ADP CA CARSAT CVDL - portant  
nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse  
d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté modificatif du 18 octobre 2022 – ADP CA CARSAT CVDL - portant  
modification des membres du Conseil d'Administration de la Caisse  
d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté modificatif du 20 avril 2023 – ADP CA CARSAT CVDL - portant  
modification des membres du Conseil d'Administration de la Caisse  
d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté modificatif du 9 juin 2023 – ADP CA CARSAT CVDL - portant  
modification des membres du Conseil d'Administration de la Caisse  
d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté modificatif du 9 octobre 2023 – ADP CA CARSAT CVDL - portant  
modification des membres du Conseil d'Administration de la Caisse  
d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté modificatif du 4 décembre 2023 – ADP CA CARSAT CVDL -  
portant modification des membres du Conseil d'Administration de la Caisse  
d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Centre-Val de Loire ;

**VU** la demande émanant, au titre des représentants des assurés sociaux, de la  
Confédération générale du travail (CGT) ;

**VU** l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**ARRÊTENT :**

ARTICLE 1<sup>ER</sup> : La composition du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Centre-Val de Loire est modifiée comme suit :

1° En tant que Représentant des assurés sociaux:

Sur demande de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaire :

Siège vacant suite à la démission de Madame DELISLE (Maud)

ARTICLE 2 : L'Adjoint chef de l'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre Val de Loire.

Fait le 9 janvier 2024,

Le ministre de la santé et de la prévention  
Pour le ministre et par délégation  
Signé : Théophile TOSSAVI

Le ministre du travail,  
du plein emploi et de l'insertion  
pour le ministre et par délégation  
Signé : Théophile TOSSAVI

Ministère de la santé et de la prévention  
Ministère délégué auprès du ministère de  
l'économie, des finances et de la souveraineté  
industrielle et numérique, chargé des comptes  
publics

R24-2024-01-09-00004

CD 37 Arrêté modificatif du 9 janvier 2024  
version RAA

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA  
PRÉVENTION**

**MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DE  
L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA  
SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE,  
CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS**

**ARRÊTÉ**

modificatif du 9 janvier 2024 – ADP Conseil CD de l'Indre-et-Loire - portant modification de la composition du Conseil départemental de l'Indre-et-Loire auprès du Conseil d'administration de l'URSSAF de la région Centre-Val de Loire ;

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics ;

**VU** le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

**VU** l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

**VU** l'arrêté du 18 mars 2022 – ADP Conseil CD de l'Indre-et-Loire - portant nomination des membres du Conseil départemental de l'Indre-et-Loire auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de la région Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté du 27 juillet 2022 – ADP Conseil CD de l'Indre-et-Loire - portant modification des membres du Conseil départemental de l'Indre-et-Loire auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de la région Centre-Val de Loire ;

**VU** la demande de modification émanant, au titre des Représentants des assurés sociaux, Confédération générale du travail (CGT) et de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;

**VU** l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint Chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**ARRÊTENT :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La composition du Conseil départemental de l'Indre-et-Loire auprès du Conseil d'administration de l'URSSAF de la région Centre-Val de Loire est modifié comme suit :

1° En tant que Représentants des assurés sociaux:  
Sur demande de la Confédération générale du travail (CGT)

Titulaire :

Siège vacant suite à la fin de mandat de Monsieur FRESNE (Patrick)

Sur demande de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Suppléant :

Siège vacant suite à la démission de Madame RIBAUT (Jossie)

**ARTICLE 2** : L'Adjoint chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait le 9 janvier 2024,

Le ministre de la santé et de la prévention,  
Pour le ministre et par délégation  
Signé : Théophile TOSSAVI

Le ministre délégué auprès du ministre  
de l'économie, des finances et de la souveraineté  
industrielle et numérique, chargé des comptes publics,  
Pour le ministre et par délégation  
Signé :Théophile TOSSAVI



Ministère de la santé et de la prévention  
Ministère délégué auprès du ministère de  
l'économie, des finances et de la souveraineté  
industrielle et numérique, chargé des comptes  
publics

R24-2024-01-09-00003

CD 45 Arrêté modificatif du 5 janvier 2024  
version RAA-1

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA  
PRÉVENTION**

**MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DE  
L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA  
SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE,  
CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS**

**ARRÊTÉ**

modificatif du 9 janvier 2024 – ADP Conseil CD du Loiret - portant modification de la composition du Conseil départemental du Loiret auprès du Conseil d'administration de l'URSSAF de la région Centre-Val de Loire ;

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics ;

**VU** le code la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

**VU** l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

**VU** l'arrêté du 18 mars 2022 – ADP Conseil CD du Loiret - portant nomination des membres du Conseil départemental du Loiret auprès du Conseil d'administration de l'URSSAF de la région Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté du 19 octobre 2022 – ADP Conseil CD du Loiret - portant modification des membres du Conseil départemental du Loiret auprès du Conseil d'administration de l'URSSAF de la région Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté du 16 octobre 2023 – ADP Conseil CD du Loiret - portant modification des membres du Conseil départemental du Loiret auprès du Conseil d'administration de l'URSSAF de la région Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté du 10 novembre 2023 – ADP Conseil CD du Loiret - portant modification des membres du Conseil départemental du Loiret auprès du Conseil d'administration de l'URSSAF de la région Centre-Val de Loire ;

**VU** les propositions de candidatures émanant, au titre des Représentants des assurés sociaux, de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;

**VU** l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

### **ARRÊTENT :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : L'arrêté modificatif du 10 novembre 2023 - ADP Conseil CD du Loiret - portant modification de la composition du conseil de la composition du Conseil départemental du Loiret auprès du Conseil d'administration de l'URSSAF de la région Centre-Val de Loire est retiré.

**ARTICLE 2** : La composition du Conseil départemental du Loiret auprès du Conseil d'administration de l'URSSAF de la région Centre-Val de Loire est modifié comme suit :

1° En tant que Représentants des assurés sociaux:  
Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :  
Mme DORNON (Estelle)

Suppléant :  
M. LEGRAND (Thierry)

**ARTICLE 3** : L'Adjoint chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait le 9 janvier 2023,

Le ministre de la santé et de la prévention,  
Pour le ministre et par délégation  
Signé : Théophile TOSSAVI

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie,  
des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,  
chargé des comptes publics,  
Pour le ministre et par délégation  
Signé : Théophile TOSSAVI